



No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce sixième jour du mois de mai deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier
Denis Lamy
Réjean Hivon
Georgette Bazinet
Claude Alarie

Michelle Plante
Gilles Isabelle
Patrick Charlebois
Roland Auclair

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault
Jean-Michel Hamelin
Denis Boudreault

ABSENCES MOTIVÉES

Claude Brouillette
Nathalie Bellerose

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Yvan Beauregard

Stéphane Ayotte

Sophie Houle

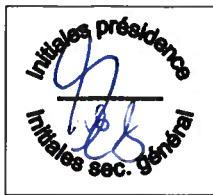
Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice par intérim du Service des
ressources financières
Directeur du Service des ressources
humaines
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice des Services éducatifs, en
affectation temporaire
Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.



No. de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 10.2 à Affaires nouvelles : « Motion de félicitations suite à l'élection partielle à la mairie de la Ville de Trois-Rivières ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

162-CC/19-05-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2019 et de l'adopter en retirant le dernier « Considérant » de la résolution 116-CC/19-04-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-CC/19-05-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL AU 24 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 10 avril au 24 avril 2019 et de l'adopter avec les modifications suivantes :

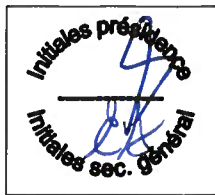
- ajouter un **CONSIDÉRANT** aux résolutions 156-CC/19-04-24 et 158-CC/19-04-24 : « **CONSIDÉRANT** que le Président siège d'office sur le comité »;
- rectifier les mêmes résolutions comme suit : « de former un comité de sélection pour procéder au comblement des postes affichés pour le primaire, en respect de la Politique de dotation des ressources humaines et de nommer monsieur Claude Lessard, à titre de membre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Aucun.

AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS



No. de résolution
ou annotation

Prochaine rencontre le 7 mai 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

164-CC/19-05-06

SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE - RAPPORT 2019-04-03

CONSIDÉRANT la plainte déposée par le plaignant le 3 avril 2019 relative à un plan d'intervention trop exigeant et la demande d'obtenir une unité manquante du diplôme d'études secondaires à partir d'une autre matière académique;

CONSIDÉRANT l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le Protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-04-03 transmis et présenté aux membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'information communiquée aux membres du Conseil des commissaires lors d'un huis clos;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de prendre acte des conclusions du rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-04-03;

d'accueillir favorablement la recommandation du Protecteur de l'élève;

de mandater la secrétaire générale pour transmettre, par écrit, copie de la présente résolution au plaignant, tel que prévu à la procédure de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

165-CC/19-05-06

SUIVI AUX RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE - RAPPORT 2019-04-08

CONSIDÉRANT la plainte déposée par le plaignant le 8 avril 2019 relative à des interventions inappropriées d'une enseignante;

CONSIDÉRANT l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le Protecteur de l'élève;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-04-08 transmis et présenté aux membres du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'information communiquée aux membres du Conseil des commissaires lors d'un huis clos;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

de prendre acte des conclusions du rapport du Protecteur de l'élève portant le numéro 2019-04-08;

d'accueillir favorablement la recommandation du Protecteur de l'élève;

de poursuivre la supervision pédagogique effectuée par la direction;

de mandater la secrétaire générale pour transmettre, par écrit, copie de la présente résolution au plaignant, tel que prévu à la procédure de traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Suzanne Poirier quitte son siège à 20h21.

166-CC/19-05-06

NOMINATION - DIRECTRICE/DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la démission pour retraite du titulaire du poste à compter du 8 juin 2019;

CONSIDÉRANT le processus de sélection, conformément à la Politique de dotation des ressources humaines, en lien avec les affichages 2018-2019 RH-G 05 et 2018-2019 RH-G 07;

CONSIDÉRANT la Politique - Gestion des administrateurs;

CONSIDÉRANT les rencontres du Comité de sélection tenues les 21 mars, 8 avril, 29 avril et 6 mai 2019;

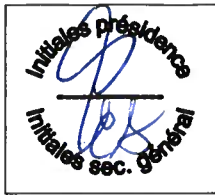
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de nommer monsieur Martin Samson, à la direction du Service des ressources humaines, et ce, à compter du 22 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
ou annotation

Madame Michelle Plante quitte son siège à 20h23.

167-CC/19-05-06

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique en vertu duquel le Conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT le Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires adopté le 9 décembre 1998;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT les discussions au Comité plénier du 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Suzanne Poirier reprend son siège à 20h23.

168-CC/19-05-06

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU SPÉCIALE DE LA GRICS

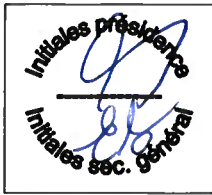
CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS);

CONSIDÉRANT l'article 4.1 des Règlements généraux de la Société GRICS stipulant que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel et peut nommer un substitut pour la représenter et agir en son nom;

CONSIDÉRANT l'élection des membres du conseil d'administration de la GRICS le 30 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

de nommer monsieur Luc Galvani à titre de délégué officiel de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS et y exercer tous les pouvoirs inhérents;



No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Conseil des commissaires
Le 6 mai 2019

de nommer, en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, monsieur Laurent Cabana à titre de substitut à toute assemblée générale ou spéciale de la GRICS avec le même mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Michelle Plante reprend son siège à 20h24.

169-CC/19-05-06

COMITÉ DE LECTURE DES PROJETS ÉDUCATIFS - NOMINATION DE COMMISSAIRES

CONSIDÉRANT les articles 37 et 97.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la cohérence nécessaire entre les projets éducatifs et le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le souhait de nommer des commissaires pour représenter le Conseil des commissaires au sein du Comité de lecture des projets éducatifs des établissements;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

de nommer monsieur Denis Boudreault et madame Suzanne Poirier, pour siéger au Comité de lecture des projets éducatifs des établissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170-CC/19-05-06

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - PERSONNEL D'ENCADREMENT

CONSIDÉRANT la demande écrite de monsieur Jason St-Yves de bénéficier d'un congé sans solde du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire;

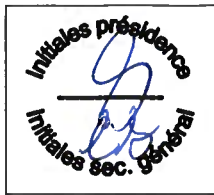
CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

d'accorder un congé sans solde à monsieur Jason St-Yves, directeur adjoint à l'Académie les Estacades, et ce, selon les modalités précisées par sa demande écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
171-CC/19-05-06

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - PERSONNEL D'ENCADREMENT

CONSIDÉRANT la demande écrite de monsieur Sébastien Lemay de bénéficier d'un congé sans solde du 10 juin 2019 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la Politique - Gestion des administrateurs;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'accorder un congé sans solde à monsieur Sébastien Lemay, directeur adjoint au Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy, et ce, selon les modalités précisées par sa demande écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-CC/19-05-06

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - PERSONNEL D'ENCADREMENT

CONSIDÉRANT la demande écrite de madame Dancy Caouette de bénéficier d'une deuxième année de congé sans solde du 12 août 2019 au 1er juillet 2020;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de refuser la demande de congé sans solde de madame Dancy Caouette, directrice adjointe à l'Académie les Estacades et à l'école secondaire le Tremplin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

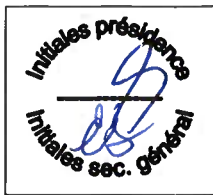
173-CC/19-05-06

**DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS SOLDE - PERSONNEL D'ENCADREMENT
- ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

CONSIDÉRANT la demande écrite de madame Nadine Tanguay de bénéficier d'un congé partiel sans solde (10%) du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

d'accorder un congé partiel sans solde (10%) à madame Nadine Tanguay, directrice adjointe à l'école des Bâtisseurs, et ce, selon les modalités précisées par sa demande écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

174-CC/19-05-06

**DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS SOLDE - PERSONNEL D'ENCADREMENT
- ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020**

CONSIDÉRANT la demande écrite de madame Marie Marcoux de bénéficier d'un congé partiel sans solde (40%) du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

d'accorder un congé partiel sans solde à madame Marie Marcoux, directrice adjointe à l'école Mond'Ami, et ce, selon les modalités précisées par sa demande écrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-CC/19-05-06

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES POUR LES
CONCESSIONS DE CAFÉTÉRIAS**

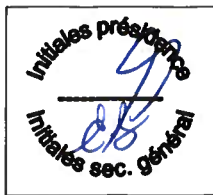
CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les contrats des concessions de cafétérias;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité de sélection pour procéder à l'évaluation qualitative des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection lors de la séance du Conseil des commissaires du 13 mars 2019 par la résolution 108-CC/19-03-13;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'agir du membre externe désigné lors de la formation de ce comité par cette même résolution;



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'obligation que le comité soit formé d'au moins trois membres dont un membre externe;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 3 mai 2019;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

d'autoriser une dérogation en vertu de l'article 10 de la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics pour permettre la formation du comité de sélection après le lancement de l'appel d'offres;

de former un comité de sélection et de désigner un secrétaire à ce comité dont les noms apparaissent au document sous pli confidentiel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Claude Alarie dénonce son intérêt pour le point suivant et se retire.

176-CC/19-05-06

TARIFICATION 2019-2020 POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de réévaluer la tarification annuellement pour les places vacantes, le transport à une 2^e adresse et le transport hors territoire;

CONSIDÉRANT les pratiques de gestion du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice par intérim aux Services éducatifs et responsable du Service du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier du 24 avril 2019;

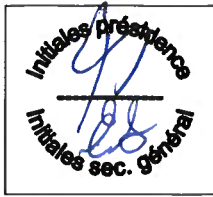
CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

d'adopter la même tarification que l'année 2018-2019, soit 150 \$ pour les places vacantes, 101 \$ pour le transport à une 2^e adresse et 360 \$ pour le transport hors territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT



No. de résolution
ou annotation

Aucune.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune.

177-CC/19-05-06

MOTION DE REMERCIEMENTS AUX DONATEURS AYANT PARTICIPÉ À LA LEVÉE DE FONDS DE L'ÉQUIPE BOTRAIDERS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe BotRaiders, représentante de l'école secondaire des Pionniers au championnat *FIRST 2019*, à Détroit;

CONSIDÉRANT l'annonce inattendue de cette participation à ce championnat et le court délai pour organiser et financer le voyage des élèves à Détroit;

CONSIDÉRANT le temps investi par les élèves, le personnel de la Commission scolaire et les parents pour amasser les fonds nécessaires à ce voyage;

CONSIDÉRANT les généreux dons reçus ayant permis l'atteinte des objectifs de financement permettant aux élèves de participer à cet événement d'envergure et les motiver à poursuivre leur développement en robotique;

CONSIDÉRANT le souhait de reconnaître tous les donateurs car leurs contributions ont été grandement appréciées et ont permis aux élèves de vivre une expérience inoubliable pour l'avenir;

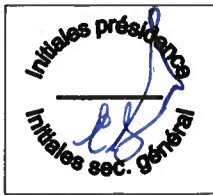
CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de remercier sincèrement tous les généreux donateurs à la levée de fonds de l'équipe BotRaiders;

de remercier particulièrement les donateurs ayant remis une somme de 250 \$ et plus, soit :

- Fondation Richelieu du Club de Trois-Rivières
- Walmart Canada
- Barrette Structural
- École d'ingénierie de l'UQTR
- M. Jean Boulet, député de Trois-Rivières et ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Fondation de l'école secondaire des Pionniers
- LabRadar



No. de résolution
ou annotation

- AGT Robotics
- Outil Mag
- Transport Yamachiche
- AAR MRO Services
- IDE Trois-Rivières

en demandant à la secrétaire générale de leur acheminer la présente motion de remerciement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180-CC/19-05-06

MOTION DE FÉLICITATIONS SUITE À L'ÉLECTION PARTIELLE À LA MAIRIE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT l'élection municipale partielle du 5 mai 2019 pour élire un maire à la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le territoire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy qui englobe notamment la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE ET VICE-PRÉSIDENT,

d'offrir les plus sincères félicitations à monsieur Jean Larmarche, nouveau maire de la Ville de Trois-Rivières, et lui assurer l'entière collaboration de la Commission scolaire tout au long de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h35, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose l'ajournement de la séance au 22 mai 2019.



CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE